

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011

### HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités et, en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel ; la contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux à fin 2001.

La convention fondant l'entente intercommunale "Fonds culturel Riviera" (FCR) est entrée en vigueur, suite à son adoption par les dix conseils communaux, fin 2002, et à son approbation par le Conseil d'Etat le 9 juillet 2003.

En 2007, 2009, 2010 et 2011 ce sont respectivement 5, 4, 1 et 2 nouvelles institutions qui ont été intégrées au FCR et ce, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant.

Le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Les organes du fonds, élus pour la durée d'une législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés parmi ceux du CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Les membres du CA sont désignés par leur municipalité, pour la durée d'une législature, et la présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

Au vu du changement de législature en cours d'année, institué par la nouvelle Constitution vaudoise, le CA a été présidé par Mme Ursula Bucher, conseillère municipale à Corsier jusqu'au 30 juin 2011 et M. Claude Cherbuin, conseiller municipal à Jongny préside le CA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

En 2011, la composition du CA est la suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>DÉLÉGUÉS JUSQU'AU 30 JUIN</b>	<b>DÉLÉGUÉS DÈS LE 1ER JUILLET</b>
Blonay	Henri Mérinat	Aurèle Vuadens
Chardonne	Arsène Signorell	Arsène Signorell
Corseaux	Gaston Barman	Yves Raboud
Corsier	Ursula Bucher	Ursula Bucher
Jongny	Claude Genton	Claude Cherbuin
Montreux	Laurent Wehrli	Edith Willi
St-Légier-La Chiésaz	Jean de Gautard	Claude Schwab
La Tour-de-Peilz	Lyonel Kaufmann	Lyonel Kaufmann
Vevey	Madeleine Burnier	Annick Vuarnoz
Veytaux	Christine Chevalley	Christine Chevalley

Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles et a la faculté de proposer aux municipalités un éventuel soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leur demande de subvention ainsi que leurs rapports annuels respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Pour la nouvelle législature, M. Claude Cherbuin, en tant que président du fonds, a remplacé Mme Ursula Bucher au sein du BE, les deux autres membres ayant été désignés par le CA lors de sa première séance, soit Mesdames A. Vuarnoz et E. Willi, conseillères municipales à respectivement Vevey et Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

## **ACTIVITÉS 2011**

Au cours de l'année 2011, le CA a tenu 4 séances et le BE s'est, quant à lui, réuni à 3 reprises. La préparation des comptes 2010, le traitement des demandes de soutien ponctuel et l'élaboration du budget 2012 ont été les principaux sujets traités cette année.

### Budget 2012

Il est rappelé, qu'en vertu de l'art. 18 de la convention, le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires.

Comme pratiqué depuis le début de la dernière législature (mi-2006), le BE, avec l'appui du SAI, s'est attelé à la préparation du budget 2012, selon un processus d'analyse et de réflexion tenant compte de l'évolution des institutions et des demandes formulées.

En synthèse, le budget 2012 a été établi sur la base du maintien de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant, d'aucune intégration de nouvelle institution et, globalement, de la reconduction des soutiens accordés aux institutions bénéficiaires. Les municipalités ont approuvé le budget, de même que les conseils communaux.

### Agenda régional

Comme en 2010, l'agenda régional est paru à une fréquence bimestrielle, soit à 6 reprises en 2011.

La saisie des manifestations culturelles s'est faite par le biais du site internet [www.agendariviera.ch](http://www.agendariviera.ch), mis en ligne fin 2007.

L'impression et la distribution de chaque numéro sont toujours assumées par les mêmes partenaires soit respectivement Swissprinters (anciennement IRL) et La Poste. Depuis fin mars 2009, le graphisme et la mise en page sont de la responsabilité de « Alain Robert Studio ». La coordination et le suivi financier sont assurés par le délégué culturel de Vevey et le SAI.

### Soutiens ponctuels

Pour mémoire, un document intitulé « Information à l'attention des requérants sollicitant un soutien ponctuel du Fonds Culturel Riviera » a été mis en ligne sur le site internet du SAI ([www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)) fin 2007. Ce document a pour but de permettre aux institutions de connaître les conditions cadres d'octroi d'un soutien ponctuel, de visualiser le contenu du dossier à fournir et la façon dont la demande est traitée.

Il importe de relever l'augmentation constante et importante des demandes de soutien ponctuel qui, de 13 en 2008, sont passées à 26 en 2009, à 33 en 2010 et à 41 en 2011. Ces demandes ont été examinées par le CA du fonds, sur la base d'un examen préalable du SAI et du BE fondé sur les critères définis pour l'octroi d'un soutien ponctuel. 11 demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du CA en 2011. Ces 11 soutiens ponctuels ont été versés aux institutions suivantes :

- Association Montreuxmusic
- Association Romande Gospel Air
- Biennale de Montreux
- Cie ADN Dialect – ADN Ten (10<sup>ème</sup> anniversaire)
- Cie Ballet Riviera – "Belle et la bête" (création)
- Cie Reminox's – "Viens voir et tu verras ha ha ha .." (création)
- Eurofestival Brass Band 2011
- Festival Heartland
- Société villageoise de Brent – "La Petite Saga"
- Stéphanie Giorgis – "Tu vois c'que j'veux dire"
- Théâtre de Poche de la Grenette (30<sup>ème</sup> anniversaire)

A ces soutiens, s'ajoutent également ceux qui ont été acceptés par le CA en 2010, mais versés en 2011, soit :

- Association des Amis d'Arabesque
- Association Focus – "Tet à Tet"
- Florence von Burg – "Conte musical russe"

29 autres demandes de soutien ponctuel ont été refusées, soit :

- Association ...et puis s'en vont - Cie des Trois petits points
- Association autour de la Harpe Celtique
- Association des amis d'Arabesque
- Association des Buveurs d'orge
- Association Ensemble Baroque du Léman
- Association Festival de St-François
- Association Fête Multiculturelle Vevey
- Association Jeunesse, Art et Spiritualité

- Association Lac Léman Music Masterclass
- Association LAC Musique - Local d'art contemporain
- Association "Montreux Miniatures Show"
- Association Orgiride - 5<sup>ème</sup> Montreux Jib Festival
- Association RATS
- BD Production Association
- Benoît Dupont – Chœur des Ecoles de Corsier "l'Enchanteur"
- Cie Ammoniac
- Cie BàZ
- Cie des Mots Voyageurs
- Cie Florilège
- Cie Les Exilés
- Ecole de danse Neptune
- Ensemble Couleur Vocale
- 30 ans du Festival Animai
- Festival La Tour en scène - Cie du Château
- Festivalocal
- Highland Festival
- L'ImprOvisible Festival
- Société de Développement de Corseaux - Revue de Corseaux
- The Awkwards.

Il convient également de préciser que le soutien ponctuel admis pour Art Forum en 2010 n'a pas été versé en 2011, faute de manifestation.

#### Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2010 et en novembre pour l'examen du budget 2012, en présence de membres du CA.

Selon le tournus établi lors de sa première année de fonctionnement en 2003, et compte tenu du changement du calendrier de législature depuis 2006, les séances de la commission se sont déroulées de la manière suivante :

- ⇒ séance de mai 2011 :  
Présidence : Mme Doris Jaggi-Héritier, conseillère communale à Vevey  
Rapporteur : Mme Dominique Pittet, conseillère communale à Jongny.
- ⇒ séance de novembre 2011 :  
Présidence : M. Jean-Vincent Fricker, conseiller communal à Corseaux  
Rapporteur : Mme Aude Lavanchy, conseillère communale à Vevey.

A l'unanimité, la commission intercommunale de gestion a recommandé l'adoption aux conseils communaux de la Riviera, d'une part, des comptes 2010 et d'autre part, du budget 2012.

#### Comptes 2011

Les comptes 2011 enregistrent des encaissements pour environ 3,6 millions (soit Fr. 48.- par habitant). Les montants octroyés aux 21 institutions bénéficiaires et à l'Agenda régional s'élèvent à plus de Fr. 3,5 millions. Le montant accordé par le fonds aux soutiens ponctuels s'est élevé à Fr. 87'495.55. Ce montant correspond à la fois aux soutiens ponctuels versés en 2011 et aux demandes de soutiens admises en 2010 et versées en 2011.

Diverses demandes de soutiens ponctuels ayant été annoncées fin 2011 pour se dérouler en 2012, une réserve a été faite à cet effet pour un montant de Fr. 40'000.-.

Par ailleurs, Art Forum n'ayant pas réalisé de manifestation en 2011, les montants provisionnés à cet effet, soit Fr. 50'000.- de subvention et Fr. 25'000.- de soutien ponctuel, ont été libérés.

Le solde disponible, dont le montant s'élève à Fr. 30'399.50 sera affecté aux soutiens ponctuels et aides à la création en 2012.

SAI - Vevey, le 22 mars 2012 ACK/LMS/nc